

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 MARS 2017**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs Pierre Étienne CONTESSE, Camille SIMAR, Olivier DEFAUT, Jean-Paul VIVIEN, René SCHEIDER, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Éveline MURGER, Martine BRICOUT.

ABSENTES EXCUSEES : Mesdames Céline VUAGNOUX, Dominique JAVOUREZ

SECRÉTAIRE : Monsieur Camille SIMAR

Préalablement au début de séance, le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu du précédent conseil municipal appelle des remarques ou oppositions de leur part.

À défaut, le compte-rendu du 24 Février 2017, est adopté à l'unanimité.

I° - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal procède à l'examen du Compte Administratif 2016 dressé par Monsieur Pierre-Étienne CONTESSE Maire, lequel conformément à la loi, quitte la séance, lors du vote de celui-ci.

Le Conseil Municipal, au vu des documents qui lui sont présentés, décide d'approuver, à l'unanimité, cette pièce comptable qui s'établit ainsi :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	6.995,15 €	
Recettes :	37.431,62 €	
= Excédent d'Investissement :		+ 30.436,47 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	216.286,01 €	
Recettes :	168.963,57 €	
= Déficit de Fonctionnement :		- 47.322,44 €

RÉSULTAT GLOBAL 2016 : Déficit de 16.885,82 : €

En tenant compte des résultats des exercices antérieurs, on obtient les résultats définitifs suivant à la clôture de l'exercice 2016

	Résultats de clôture 2015	Part affectée à l'investissement en 2016	Résultats de l'exercice 2016	Résultat de clôture au 31.12.2016
Investissement	- 31.143,10 €	0,00 €	30.436,47 €	- 706,63 €
Fonctionnement	304.795,64 €	31.143,10 €	- 47.322,44 €	226.330,10 €
TOTAUX	273.652,54 €	31.143,10 €	- 16.885,82 €	225.623,62 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal, décide d'affecter la somme comme ci-après :

- 104.654,00 € au compte 021 (Investissement) : virement de la section de fonctionnement,
- 104.645,00 € au compte 023 (Fonctionnement) : virement à la section d'investissement,
- 226.330,10 € au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté,
- 706,63 € au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé.

II° - EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016.

III° VOTE DES TAXES LOCALES 2016

Le Maire informe que le produit fiscal attendu pour l'année 2017 s'élève à la somme de 72.813,00 € ; le total des bases d'imposition ayant augmenté d'environ 5.400,00 €.

Il rappelle que les taux d'imposition ont été fixés pour l'année 2016 comme suit : taxe d'habitation 5.57 %, taxe foncière (bâti) 11.39 %, taxe foncière (non bâti) 29.19 %.

Il rappelle que ceux-ci avaient fait l'objet d'une augmentation lors du vote du budget primitif de l'année 2016. Il propose donc, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2017 comme ci-après :

Taxe d'habitation : 5.57 %

Taxe foncière (bâti) : 11.39 %

Taxe foncière (non bâti) : 29.19 %

IV° EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

1/ Subventions 2017 aux Associations :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter aux associations locales, par neuf voix pour, les subventions ci-après au titre de l'année 2017 :

Amicale des Pompiers de Franxault (155.00 €), l'Abeille (155.00 €), l'Abeille (au titre de la bibliothèque 50.00 €), le Foyer Rural des Ouillottes (155.00 €), l'école des Schtroumfs (155.00 €), l'ADMR (50.00 €), Amicale des Donneurs de Sang (50.00 €), Automne Musical (100.00 €), Association Sportive du Collège d'Echenon (30.00 €), Les Amis de la Bibliothèque Départementale (30.00 €), Association Bienveillance (50.00 €), l'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de St Jean de Losne (50.00 €), autres demandes en cours d'année : (170.00 €).

2/ Examen et vote des dépenses avancées par la Commune de Franxault en 2016, pour le compte du Sivos de l'Auxon :

Le Maire présente l'état des dépenses qui ont été avancées en 2016, pour le compte du Sivos de l'Auxon. Celui-ci est composé d'une part, des dépenses pour les salaires et charges des agents mis à disposition pour une somme de : 13.454,36 €.

Et d'autre part, des dépenses de fournitures diverses et main-d'œuvre pour les écoles, et pour les activités des NAP pour une somme de : 2.801,15 €.

L'état récapitulatif de ces dépenses, s'élève à la somme de :16.255,51 €

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter l'état des dépenses pour l'année 2016 avancées par la Commune de Franxault, pour une somme de : 16.255,51 €

3/ Budget primitif 2017 :

Le Maire, présente les différentes lignes budgétaires tant en investissement qu'en fonctionnement, pour l'année 2017.

Après examen détaillé des prévisions budgétaires de la section d'Investissement, tant en dépenses qu'en recettes,

Après examen des prévisions budgétaires des chapitres de Fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget primitif de l'exercice 2017 proposé par le Maire qui s'établit ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	118.710,63 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	118.710,63 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	345.964,80 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	445.427,10 €

AFFECTATION DES RESULTATS :

Un débit de 706,63 € est affecté à l'article 001 en dépenses d'Investissement

Un crédit de 706,63 € est affecté à l'article 1068 en recettes d'investissement

Un crédit de 226.330,10 € est affecté à l'article 002 en recettes de Fonctionnement

Dans le cadre du vote de ce Budget, les opérations suivantes ont été retenues :

INVESTISSEMENT DEPENSES : Travaux en forêt communale (500,00 €), Dépôts et cautionnements reçus (550,00 €), Bâtiments publics (6682,00 €), immeubles de rapport (21.100,00 €), autres bâtiments (62.221,00 €), installations de voirie (26.751,00 €), autres immobilisations corporelles (200,00 €), report résultat d'investissement (706,63 €).

INVESTISSEMENT RECETTES : Les investissements prévus ci-dessus seront financés par le FCTVA (100,00 €), par la taxe d'aménagement (2.000,00 €), par le dépôt de cautionnement (550,00 €), par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2016 (706,63 €), subvention du Département (10.700,00 €), et par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement capitalisé de (104.654,00 €).

V° DELIBERATION NOUVEL INDICE INDEMNITES DES ELUS

Le Maire informe que le décret N.2017-85 du 26 Janvier 2017, a fait passer au 1^{er} Janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Il précise que pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à l'indice 2015, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération.

Ce changement d'indice entraîne, une augmentation de l'indemnité mensuelle des élus, représentant environ 30.00 € net pour l'ensemble des élus.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter à compter du 1^{er} Janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique.

VI ° ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Le Maire informe que les dates pour les élections présidentielles, sont fixées aux 23 Avril et 7 Mai 2017. Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 Juin 2017. Il propose de fixer les tours de permanence au bureau de vote pour chacun des scrutins.

Élections présidentielles :

Heures de permanence	23 Avril 2017	7 Mai 2017
8 h – 11 h	René SCHEIDER – Olivier DEFAUT	René SCHEIDER – Olivier DEFAUT
11 h – 14 h	Camille SIMAR – Dominique JAVOUREZ	Magalie SCHOLLAERT – Jean-Paul VIVIEN
14 h – 17 h	Magalie SCHOLLAERT – Jean Paul VIVIEN	Camille SIMAR – Martine BRICOUT
17 h – 19 h	Pierre-Étienne CONTESSE – Éveline MURGER	Pierre-Etienne CONTESSE – Éveline MURGER
Dépouillement	Tous	Tous

Élections législatives :

Heures de permanence	11 Juin 2017	18 Juin 2017
8 h – 11 h	René SCHEIDER – Olivier DEFAUT	René SCHEIDER – Olivier DEFAUT
11 h – 14 h	Magalie SCHOLLAERT – Jean-Paul VIVIEN	Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN
14 h – 17 h	Camille SIMAR – Martine BRICOUT	Pierre-Etienne CONTESSE – Martine BRICOUT
17 h – 19 h	Pierre-Etienne CONTESSE – Céline VUAGNOUX	Pierre-Etienne CONTESSE – Éveline MURGER
Dépouillement	Tous	Tous

VII ° QUESTIONS DIVERSES

Chasse aux œufs de Pâques :

La chasse aux œufs, organisée par les Schtroumfs, aura lieu le Samedi 15 Avril 2017 à 15 h dans le parc communal Aubry.

Le goûter sera offert ensuite par cette association aux enfants dans le préau. Une fresque sera reconstituée par les enfants et affichée sur les baies vitrées du préau. Une tombola clôturera cet après-midi.

Travaux Syndicat de l'Auxon :

Le Maire fait le point sur l'état d'avancement du dossier afférent aux travaux de restauration morphologique de l'Auxon, le long de l'A36, sur environ une distance de 900 mètres.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Franxault, du 3 Avril au 20 Avril 2017 par Mr DURAND Commissaire Enquêteur.

Espace Aquatique de Seurre :

Le Maire donne lecture d'une délibération du Conseil Municipal de Pouilly-sur-Saône, demandant à la Communauté de Communes Rives de Saône, d'assurer la pérennité de l'espace aquatique communautaire.

La Communauté de Communes doit procéder à d'importants travaux pour maintenir l'ouverture de la piscine.

Une réflexion en parallèle est menée pour la construction d'une piscine couverte, qui serait alors ouverte tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de motion de la Commune de Pouilly-sur-Saône.

Éoliennes :

Après plusieurs réunions d'information organisées par le SICECO sur l'opportunité d'implanter des éoliennes à Franxault et dans les communes voisines, il est désormais nécessaire de prendre une position quant à la volonté de notre commune d'implanter des éoliennes.

Une réunion de Conseil Municipal est fixée au Vendredi 14 Avril 2017 à 20 h 30, afin de débattre sur ce sujet et prendre une délibération. Il est demandé à chacun d'adresser à ses collègues, tous documents de travail pouvant aider à la réflexion et à la décision à prendre.

Journée de nettoyage :

La journée de nettoyage est fixée au Samedi 6 Mai 2017.

Vidéo-projecteur :

Le Maire informe que l'Académie peut mettre à disposition du Sivos, un tableau numérique au sein du pôle scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire. Toutefois, celle-ci ne dispose pas d'un vidéo projecteur nécessaire pour l'utilisation du tableau numérique.

Le Maire demande aux élus, si éventuellement, la Collectivité en aurait le besoin, en cas d'investissement dans ce type de matériel. Il s'avère que celui-ci servirait essentiellement pour les écoles, la Commune ayant qu'un besoin ponctuel, il serait donc souhaitable que ce matériel soit acheté par le Sivos de l'Auxon.

Siceco :

Jean-Paul VIVIEN fait le point sur les baisses de tension dans le village. Après avoir communiqué au Siceco les résultats de l'enquête réalisée auprès des administrés, une société est intervenue sur les transformateurs concernés pour vérifier les charges. Le résultat doit être adressé prochainement.

Jean-Paul VIVIEN informe qu'un devis est en cours, pour l'éclairage du quartier où sont situées les nouvelles constructions à l'entrée du village. Une visite du Siceco sera organisée sur place, afin de situer l'implantation du poteau d'éclairage public.

Fête du Village :

La fête du village se déroulera le week-end des 10 et 11 Juin 2017. Au niveau des forains, le manège d'autos tamponantes ne sera pas disponible. En ce qui concerne les jeux inter-quartiers du Samedi 10 Juin, le Foyer Rural des Ouillottes, ne souhaite plus organiser cet événement.

Une réflexion est menée sur une autre animation pour l'après-midi du Samedi 10 Juin : course à vélo ou à pied dans le village, barbecue pris en commun dans le parc communal pour terminer la soirée.

Circulation parking de la Mairie :

Depuis l'ouverture du pôle scolaire et la mise en place du panneau « sens interdit », la circulation et le stationnement sont dans l'ensemble bien respectés par les usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 00 heures 10.